



Doig ton exècuter une separation avant jugement

Par **jm70**, le **09/06/2014** à **17:09**

bonjour,

ons nous a retirer nos 5 enfants, de 15ans, 13ans, 10ans, 7ans, 3ans, par dènonciation anonyme au 119 pour posibiliter de maltraitance, la juge a fait leur placement de 6 mois avant l'enquête, par mesure de protection, sans même nous avoir écouter lors de laudiance un lundi a 11h30, et pris les enfants dans les ècole le mardi entre 14h et 17h, et a mis en place une enquete penal en cours, les service sociaux n'arrete pas de dire que mon épouse et dans le déni et iconciant et la somme de quitter ou garder le domicile familiale, soit elle par, où s est moi qui doig partire et ca sans jugement, ni écrit de leur par, en insistan que s est la seule facons que les enfants rantre plus vite a la maison,

mes questions sont: faut il faire ce que demande les service sociaux sans même un jugement, et on t il le droit de manipuler les sentiment de mon épouse pour retrouver les enfants plus vite, et de toute évidance métre en peril notre mariage.

merci d'avance, même ci ces compliquet sans connaitre l'intègraliter du problème